

Dossier de Demande d'Autorisation de modifications d'Exploiter des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

CENTRE DE REGROUPEMENT, TRI, TRAITEMENT DE DECHETS METALLIQUES, PLASTIQUES ET DE RESIDUS DE BROYAGE



1701 route de Soulac
33290 LE PIAN MEDOC

Site concerné par la demande :
DECONS SAS
Lieu-dit « Brame Faim »
86150 LE VIGEANT

*Dossier constitué par la société DECONS SAS
avec la collaboration du bureau d'études ASSYST ENVIRONNEMENT*

DDAE7921v2 du 30/03/2022

AGENCE SUD-OUEST

Centre Innova- ZA de Jalday
161 rue Belhara - 64500 Saint-Jean-de-Luz
Tél. : +33 (0)5 59 23 58 85 - Fax. : +33 (0)9 55 21 66 32
Courriel : assyst@assystenvironnement.fr



SIÈGE SOCIAL

7, avenue Désirée 92250 La Garenne-Colombes
Tél. : +33 1 41 19 94 93 • Fax : +33 1 41 19 94 81
Courriel : contact@assystenvironnement.fr
www.assystenvironnement.com

INTRODUCTION

La société **DECONS SAS** exploite sur le même site du Vigeant dans la Vienne (86) un centre de regroupement, tri, traitement de déchets non dangereux métalliques, plastiques et de résidus de broyage ainsi qu'une petite fonderie d'aluminium et d'alliages d'aluminium.

Pour ces activités classables au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, elle dispose notamment des arrêtés préfectoraux suivants :

- arrêté préfectoral n°98-D2/B3-255 du 6 novembre 1998 d'autorisation d'exploiter des activités de fabrication d'alliage d'aluminium,
- arrêté préfectoral complémentaire n°2010-D2/B3-298 du 28 décembre 2010 transférant l'autorisation à la société DECONS,
- arrêté préfectoral complémentaire n°2017-DRCLAJ/BUPPE-008 du 27 janvier 2017 actualisant le classement ICPE.

Face à la nécessité d'augmenter les performances de recyclage et de valorisation des déchets produits sur l'ensemble des sites du Groupe DECONS de collecte de tri et de traitement de déchets industriels et de véhicules hors d'usage, la société DECONS SAS a souhaité développer sur ce vaste site industriel de nouveaux dispositifs de tri des déchets et notamment des résidus de broyage de véhicules hors d'usage et de déchets métalliques.

Ce site fut destiné à la base à la production de lingots d'aluminium par fonderie, à ce jour cette activité est maintenue de façon sporadique, selon les cours de l'aluminium. Il convient de revoir à la baisse les capacités de production, par ailleurs le four rotatif incliné basculant thermique va être remplacé par un four électrique plus adapté à une production faible et intermittente.

Le présent dossier constitue une demande d'autorisation de modification des conditions d'exploitation comprenant une mise à jour des rubriques de la nomenclature ICPE, une mise à jour de l'étude d'impacts et de l'étude des dangers tenant compte des modifications d'exploitation envisagées.

Les modifications portent essentiellement sur l'augmentation des capacités de traitement par broyage de déchets non dangereux (métalliques, plastiques et résidus de broyage), une augmentation des surfaces dédiées à la gestion des déchets métalliques, une augmentation des volumes d'entreposage des déchets plastiques et de résidus de broyage, une baisse des capacités de production de fonderie liée avec nouveau four électrique.

Les installations classées et activités **actuellement présentes** sur le site **et faisant l'objet d'une demande de modifications des capacités** sont les suivantes :

⇒ Passage du régime de la **DECLARATION** à celui de **AUTORISATION** :

- **Rubrique 2791**, Installation de traitement de déchets non-dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2517, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2794, 2795 et 2971 ;

⇒ Passage du régime de l'**AUTORISATION** à celui de l'**ENREGISTREMENT** :

- **Rubrique 2713**, Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712 et 2719,

⇒ Passage du régime de la **DECLARATION** à celui de l'**ENREGISTREMENT** :

- **Rubrique 2714** Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719.

Une nouvelle installation classée sera également présente sous le régime de **l'ENREGISTREMENT** :

- **Rubrique 2716** Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719.

Restent sous le régime d'autorisation les rubriques ICPE n°2546.1 et 2552.1 liées à la fonderie d'aluminium susceptible de fonctionner à hauteur de 3,52 t/j. Les installations de combustions sous rubrique 2910A ne sont également plus classables.

A noter que l'exploitant a transmis par voie électronique le 11 juin 2021 un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale à préfecture de la Vienne.

La société DECONS SAS a reçu une réponse à cette demande le 29 juillet 2021. La décision référencée n°2021 DCPAT/BE-160 en date du 29 juillet 2021 est jointe en **annexe 1 du présent dossier. Elle précise à l'article 1 que le projet de modification des conditions d'exploiter de la société DECONS SAS située à Le Vigeant (86) est soumis à la réalisation d'une évaluation environnementale et une étude d'impact.**

Ce dossier a été rédigé conformément aux dispositions législatives en vigueur, à savoir les articles R181-13, R181-14, L.142-2, L. 511-1, L. 511-2, L. 512-1 à L. 512-16, L. 513-1, L. 514-1 à L. 514-20, L. 515-1 à L. 515-5, L. 515-7 à L. 515-14, L. 516-1, L. 516-2, L. 517-1, L. 517-2 du Code de l'Environnement, relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Il comprend :

- la lettre de demande d'autorisation de modification d'exploiter l'exploitant ;
- le formulaire CERFA 15964*01 de demande d'autorisation environnementale ;
- un volet administratif, de présentation des activités ICPE et modifications envisagées ;

-
- une étude d'impact ;
 - une étude de danger ;
 - un plan de situation sur une carte IGN au 1/25 000^e ;
 - un plan d'ensemble du site jusqu'à 35 m de celui-ci au 1/800^e ;
 - un plan des abords au 1/5000 ;
 - un volet de résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de danger ;
 - une note de présentation non technique du dossier.

L'intérêt du site par rapport à l'environnement s'appuie sur les points suivants :

- les activités de récupération, transit, regroupement, tri, traitement déchets métalliques et de résidus de broyage se situent dans la chaîne de gestion globale du recyclage des véhicules en fin de vie ;
- les process de tri, traitement, reconditionnement des déchets sur le site permettent de :
 - réduire l'impact du transport,
 - limiter la mise en décharge de matières valorisables ;
 - améliorer la part valorisable des déchets sur la région Nouvelle Aquitaine.

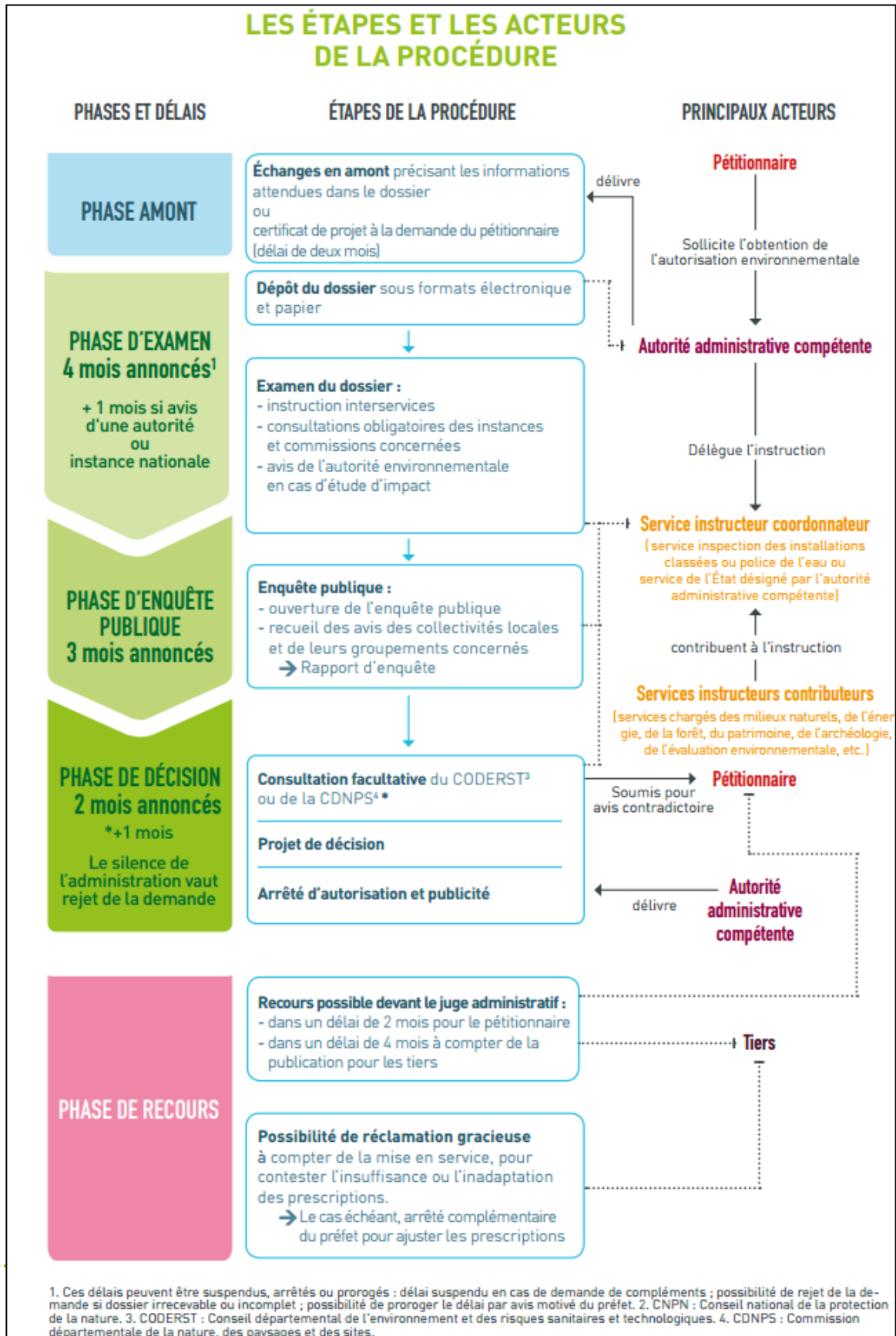
Le projet est compatible avec les principales contraintes d'urbanisme et d'environnement puisque :

- Les impacts sanitaires sur les populations environnantes sont très limités, placement du site en zone UEco1 Zones urbaines dédiées aux zones d'activités économiques au PLU de la commune, aucune habitation n'est présente à proximité et dans un rayon de 800m.
- Préservation des zones de protection des milieux naturels du fait de l'absence d'espace protégé réglementé (NATURA 2000, ZNIEFF, ZPS, etc.) sur ou à proximité de l'installation de la société.
- Préservation des eaux de surface, pas de rejet direct en cours d'eau ou plan d'eau.
- Préservation des eaux souterraines à usage d'eau potable, le site n'est pas inclus dans une zone d'alimentation de captages d'eaux potables.

Les activités du site ont un intérêt collectif.

A ce stade, la demande d'autorisation de modification d'exploiter n'a pas donné lieu à un débat ou une concertation publique préalable. Nous rappelons qu'il s'agit d'un établissement existant, qu'il s'agit d'une demande dans le cadre d'une modification d'exploiter.

La nouvelle procédure d'autorisation environnementale est présentée ci-après (Source : <http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>)



SOMMAIRE

- Lettre de demande d'autorisation de modifications des conditions d'exploiter de la société DECONS SAS

LIBELLES	INTERCALAIRES
Formulaire CERFA 15964*01 de demande d'autorisation environnementale	BLEU
PRESENTATION DU DOSSIER	VERT
ETUDE D'IMPACT	VIOLET
ETUDE DE DANGERS	ROSE
RESUMES NON TECHNIQUES DES ETUDES D'INCIDENCES ET DE DANGERS	JAUNE
NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU DOSSIER	ORANGE

Nota : les annexes font l'objet d'un dossier séparé

N° dossier	Version	Date	Rédacteur	Approbateur
DDAE7921	2	30/03/2022	M. Ghislain PEYRETOU Ingénieur conseil ASSYST ENVIRONNEMENT	M. José DE AZEVEDO, Directeur Général de la société DECONS SAS

LISTE DES ABREVIATIONS

AEP : Adduction ou Alimentation en Eau Potable
ARS : Agence Régionale de Santé
ARF : Analyse du Risque Foudre
BASIAS : Base Inventaire historique des sites industriels et activités de services
BARPI : Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Industrielles –
BREF: Best REFerence
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
COFRAC : COmité FRançais d'ACcréditation
COV : Composés Organiques Volatils
DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DIND : Déchets Industriels Non Dangereux
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie
ERP : Etablissement Recevant du Public
GNR : Gasoil Non Routier
GPL : Gaz de Pétrole Liquéfié
HAP: Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques
HCT : HydroCarbures Totaux
ICPE: Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IED : Directive sur les émissions industrielles
IGN : Institut Géographique National
INERIS: Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ISO : Organisation Internationale de Normalisation
MTD : Meilleures Techniques disponibles
NGF : Nivellement Géographique Français
PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur
PL : Poids Lourds
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondation
PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels
PPRT : Plan de Prévention du Risque Technologique
RIA : Robinet Incendie Armée
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SME : Système de Management Environnemental
TNO: Organisation néerlandaise pour la recherche scientifique
VHU : Véhicules Hors d'Usage
VLE : Valeur Limites d'Emission
VTR : Valeur Toxicologique de Référence
ZICO : Zone Importante pour la Conservation des OïDECONS SASux
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZPS : Zone de Protection Spéciale
PPA : Plan de Protection de l'atmosphère
PNR : Parc Naturel Régional
